

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2014**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 15

Date de convocation : 07/11/2014

Date d'affichage : 24/11/2014

Présents : MM. BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, LAURENT Daniel, POLY Bernard, FORAS Annie, PUTIN Dominique, PIDOUX Valérie, RIVATTON Xavier, COMTE Elodie, BEAUDART Clémence, BARBIER Jean-Claude, CLEMENT Colette, CHAUVIN Yves, JOUFFROY Brigitte.

Secrétaire : PIDOUX Valérie

Tous les élus convoqués sont présents, Monsieur le Maire note avec satisfaction ce niveau de présence qui atteste l'intérêt que portent les élus aux affaires communales.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une demande de subvention pour le parking de la bibliothèque. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord d'ajouter cette délibération.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014 :

Monsieur Jean-Claude BARBIER donne lecture d'un document rédigé préalablement à la présente réunion. Il apporte les explications et les motivations relatives à un certain nombre de points pour lesquels lui-même ainsi que Colette CLEMENT se sont abstenus ou ont voté contre lors du conseil municipal du 29 septembre 2014.

2/ POINT SUR LA DEFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE PAR L'ADJUDANT-CHEF YVAN GHINI :

Monsieur le Maire a demandé au SDIS de conduire une étude sur le dispositif de défense incendie de la commune. L'Adjudant-Chef GHINI en présence du Chef de Corps des Pompiers de COUSANCE sont venus présenter le résultat de leur travail.

L'étude et l'analyse très complètes mettent en lumière les zones communales qui sont en conformité d'une part, celles pour lesquelles il est souhaité d'apporter des correctifs d'autre part, enfin celles pour lesquelles il conviendra de mettre en œuvre un dispositif de défense efficient.

Monsieur le Maire qui a souhaité que cette présentation soit faite vers l'ensemble des élus, tant ce thème revêt une importance considérable a tenu à remercier l'Adjudant-Chef GHINI, l'auteur principal de l'étude, en collaboration avec le chef de corps, Emmanuel CHARVET.

Monsieur le Maire indique que dès le début de l'année 2015, il conviendra de définir un plan de mise en conformité, qui devra s'étaler sur plusieurs années.

3/ DELIBERATION ACQUISITION IMMEUBLE 63 GRANDE RUE :

Monsieur le Maire informe les conseillers des démarches qu'il a entreprises auprès de Madame BERRODIER Née DUPIN Marie Christine afin d'acquérir son immeuble sis 63, Grande Rue composé d'un bâtiment à usage mixte de commerce et de logement, afin d'y implanter l'agence postale communale au rez de chaussée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE d'acquérir l'immeuble de Madame BERRODIER née DUPIN Marie Christine d'une contenance totale de 1a 39ca cadastré section B 1422 sis 63, Grande Rue à COUSANCE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant qui sera dressé devant Maître FLATTOT de la SCP DUCRET VERNIER, notaire à LONS LE SAUNIER, et dont les honoraires seront réglés par la commune.

Mr BARBIER dresse un état du parc foncier de la commune et demande que dans l'avenir une réflexion soit entreprise sur sa gestion immobilière.

Mr Le Maire lui répond que cette situation est connue et que lui-même et les Adjointes en sont conscients. Toutefois lorsque des opportunités se présentent, il convient de les saisir en investissant, ce qui a été le cas notamment et dernièrement de l'immeuble RECEVEUR qui abrite actuellement le magasin d'optique KHUNI.

Le cas échéant, il faudra savoir envisager aussi la vente de biens immobiliers. Toutefois, sur ce dernier point aucun bâtiment n'est à l'heure actuelle à l'ordre du jour.

4/ CONVENTION POSE CANALISATION SOUTERRAINE PAR ERDF POUR LA SARL SYCAN :

Vu l'implantation du bâtiment en copropriété de la SARL SYCAN, Rue des Ecoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer une convention de servitude avec ERDF pour le passage de canalisation électrique basse tension souterraine sur les parcelles communales n° B 1491 et B 1517 « Au Village ».

10/ DELIBERATION ASTREINTES SERVICE TECHNIQUE :

Considérant que par roulement, un agent du service technique est d'astreinte toutes les semaines pour les réparations interventions sur les réseaux, le déneigement, sablage, interventions et travaux d'urgence sur la commune, la commune doit rémunérer ces périodes d'astreintes. Les heures effectuées pendant cette astreinte sont rétribuées financièrement dans le cadre des heures supplémentaires.

Toute activité supplémentaire hors durée hebdomadaire et astreintes, se réglera par temps compensatoire, avec des critères de trajets.

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place ces astreintes pour le service technique.

11/ DELIBERATION INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE :

Vu la circulaire préfectorale n° 14 du 28/08/2014 informant de la revalorisation du montant maximal de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Vu l'installation d'un nouveau prêtre à Cousance,

Le Conseil municipal décide d'allouer à M. Sylvain GEREDOUBA une indemnité pour le gardiennage de l'église communale au taux maximal annuel, soit la somme de 474,22 € et précise que pour 2014 cette indemnité sera versée à compter de sa domiciliation à COUSANCE.

12/ COMMISSION TRANSFERT DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD REVERMONT :

Elodie COMTE est nommée déléguée de la commission de transfert de charges au niveau de la voirie et du scolaire à la Communauté de Communes du Sud-Revermont.

13/ DIVERS ET DERNIERES MINUTES :

- Bail Garage JBG Sport :

Information renouvellement bail JBG à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31/08/2017.

- Délibération subvention parking bibliothèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa demande une subvention de 2 000 € vient d'être accordée à la commune dans le cadre des aides parlementaires. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne au Maire l'accord pour engager les démarches administratives d'obtention.

- Parking cimetière frais honoraire architecte :

Présentation par le Maire des esquisses établies par l'architecte concernant le réaménagement du parking du cimetière. La finalisation de ces travaux est prévue au printemps 2015.

- Etude « En Lune » :

La vaste zone « En Lune » s'est dégradée en partie ces années passées. Le cabinet Pierre-André DOMON, réalise un travail d'études qui mettra en perspective la requalification et la réhabilitation de cette infrastructure. Dans un premier temps, des courriers ont été adressés à plusieurs interlocuteurs impliqués au sein de la vie Cousannoise.

Dans un deuxième temps, des entretiens individuels avec les personnes ciblées permettront à Mr Pierre-André DOMON de mesurer leur avis et conseils.

- Station d'assainissement :

Un balai d'aération est à changer rapidement ≈ 23 000 €. Les communes de CUISIA, DIGNA et CHEVREAUX partenaires de l'assainissement communal seront impliquées financièrement selon leur quote-part.

- Parking bibliothèque + Sud :

Les travaux de goudronnage sont maintenant réalisés. Il ne manque plus que l'éclairage public sur le parking sud qui se fera tout prochainement.

- Arrêté de stationnement :

Les panneaux concernant les nouvelles réglementations de stationnement seront installés au 15/12/2014.

- Site internet :

Le choix de la commune s'est porté vers l'opérateur PUBLIGO qui présente pour le Maire les meilleures garanties en terme de qualité, fiabilité, de compétences et de prix. Le nouveau site internet devrait être opérationnel d'ici la fin d'année.

- Cousance Mag :

Le plan rédactionnel du prochain Cousance Mag est en cours d'élaboration. Cette deuxième édition sera diffusée fin janvier 2015.

- Etude parking des écoles et secteur Rue des Ecoles :

La zone des écoles, du centre de loisirs et de la Rue des Ecoles ont fortement évolué.

Aussi, une étude va être commandité tout prochainement vers une cabinet d'étude afin de qualifier et de restructurer ce vaste territoire à fort potentiel évolutif.

- Cuisinière La Grenette :

Une réflexion est en cours pour remettre aux normes la cuisinière de la salle de la Grenette qui ne l'est plus.

- Mur pizzéria :

Problème d'humidité au-dessus de la véranda du restaurant La Cigale et le Fournil : une entreprise réalisera les travaux prochainement afin de palier à ce désagrément.

- Achat bâtiment de la Gare :

Ce sujet lorsqu'il sera finalisé pour sa présentation, est différé à une prochaine réunion de conseil municipal. D'ores et déjà la commune est candidate à l'achat de ce bâtiment patrimonial, vers lequel une destination culturel est en perspective.

- Projet résidence Séniors :

Un promoteur porte un intérêt à l'implantation d'une résidence séniors sur notre commune. Ce dossier avance.

- Repas et colis séniors :

Une belle réussite pour le repas des personnes âgées qui a eu lieu le Dimanche 16 novembre 2014 et que la commune a souhaité revisiter sur les critères de la décoration, de l'accueil et de l'animation. Les très nombreux retours qui parviennent en mairie témoignent d'une grande satisfaction en général, et encourage les élus à poursuivre sur cette voie l'an prochain.

Les colis des personnes âgées seront confectionnés et distribués le 17 décembre 2014.

- Fonctionnement CCAS :

Le Maire indique que ce bureau est très sollicité et qu'il fonctionne avec beaucoup d'efficacité.

- Factures impayées eau :

Les factures impayées tant en nombre qu'en montant sont trop conséquentes pour notre commune. Ce type de dysfonctionnement est déjà ancien et la situation ne s'améliore guère.

Monsieur le Maire et ses Adjointes réfléchissent sur la pertinence des mesures qu'il conviendra de déterminer afin de recouvrir ces créances.

- Date élection départementale :

Elles auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

- Remerciements divers :

Remerciement d'une association pour le versement de la subvention communale.

Remerciement de Jazz en Revermont pour l'aide de notre équipe et des services municipaux.

Séance levée à 00 h 35

Le Maire,

Christian BRETIN

